

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
6e séance
tenue le
mardi 14 octobre 1997
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 6e SÉANCE

Président : M. DE ROJAS (Venezuela)

SOMMAIRE

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/52/SR.6
27 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

97-82061 (F)

/...

La séance est ouverte à 15 h 15.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. FERNANDEZ (Philippines), après avoir exprimé son appui à la déclaration prononcée par la délégation de la République-Unie de Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que les Nations Unies, institution mondiale qui a pour vocation de promouvoir la justice, le progrès social et de meilleurs niveaux de vie, ne peut rester indifférente devant le fossé de plus en plus large qui sépare les pays développés des pays en développement, les pays riches des pays pauvres, et les riches des pauvres à l'intérieur d'un même pays, et ne peuvent rester silencieuse devant la progression de la pauvreté absolue qui, selon les estimations de la Banque mondiale, touche 1 300 millions d'êtres.

2. Il convient donc de renforcer l'aptitude des Nations Unies à exercer leurs fonctions dans le domaine du développement, et il appartient à la Deuxième Commission de mener l'action nécessaire à cette entreprise. Dans ce contexte, les questions économiques – telles que le commerce international, l'argent et les finances, la dette extérieure, l'accès à la science et à la technologie – doivent occuper une place prioritaire dans le programme des Nations Unies. Sur ce plan, la délégation des Philippines est résolue à coopérer avec l'Organisation dans son processus de réforme engagé de manière à lui permettre de répondre aux préoccupations réelles de ses membres, et en particulier des pays en développement.

3. Dans un monde caractérisé par la mondialisation et l'interdépendance économique accrue, il importe de promouvoir sans plus tarder une coopération internationale constructive et soutenue, axée sur la croissance économique et le développement, sans lesquels on ne peut assurer la paix et la sécurité. La volonté politique de la communauté internationale doit s'exprimer par l'établissement d'un système d'échanges commerciaux multilatéraux ouvert, équitable et fondé sur des règles, non discriminatoire, transparent et prévisible, et de nature à permettre l'intégration complète des pays en développement à l'économie mondiale et au nouveau système commercial international.

4. La délégation des Philippines réitère la nécessité d'appliquer résolument l'accord du Cycle de l'Uruguay et les dispositions de son Acte final sur le traitement spécial différencié à accorder aux pays en développement, notamment aux pays les moins avancés et aux pays importateurs nets de produits alimentaires. La communauté internationale doit prendre des mesures appropriées afin d'atténuer tout effet préjudiciable de l'accord du Cycle de l'Uruguay sur les pays en développement, notamment des mesures de compensation et des mesures propres à assurer un meilleur accès aux marchés et à l'insistance financière en vue de favoriser la transformation structurelle de l'économie.

5. La mondialisation s'est accompagnée d'effets déstabilisateurs sur les marchés financiers, qui se transmettent rapidement d'un pays à l'autre, comme cela s'est produit récemment en Asie du Sud-Est à la suite de turbulences monétaires, nées d'un enchaînement d'événements apparemment sans rapport les uns avec les autres. D'une part, l'économie des Etats-Unis a très bien évolué. D'autre part, un pays de la région de l'orateur a sombré dans une récession après avoir connu une croissance économique énorme. Auparavant, les pays de l'Asie du Sud-Est avaient reçu, entre 1994 et 1996, des flux massifs de capitaux

qui avaient appuyé directement l'activité économique, et avaient connu les bienfaits d'un marché des valeurs particulièrement dynamique qui avaient contribué à renforcer leurs monnaies.

6. La vigueur du dollar et la montée des cours de la bourse aux Etats-Unis ont attiré des fonds qui, auparavant, s'étaient portés vers les nouveaux marchés, et les investisseurs, attirés tout d'abord par la croissance économique des pays d'Asie, ont commencé à se sentir préoccupés à la nouvelle d'une crise financière dont les effets de contagion ont été plus forts que l'on ne l'avait imaginé. Si la crise n'était pas imminente dans d'autres pays de l'ANASE et malgré le peu de conflits économiques observés dans d'autres parties de la région, les perceptions erronées ont dominé les décisions en matière d'investissement, qui ne se sont pas fondées sur une recherche exhaustive des aspects économiques fondamentaux.

7. La monnaie des Philippines, le peso, a souffert des mouvements monétaires, à l'instar d'autres monnaies d'Asie et des autres continents. A la mi-septembre, le peso avait perdu 20,3 % de sa valeur face au dollar des Etats-Unis, par comparaison au début de 1997. Certaines données démontrent que les paramètres économiques fondamentaux des Philippines restent sains : a) la reprise économique ne pose pas de problèmes, car la croissance rapide est d'origine récente; b) aucune banque n'a fait faillite à la suite d'investissements dans des biens immobiliers; c) la croissance des exportations affiche une tendance à l'accélération; d) le déficit courant est contrôlable et se situait aux environs de 4 % du produit national brut en 1996, soit au niveau le plus bas de la région; e) la proportion de la dette à court terme par rapport à l'ensemble de la dette extérieure est tombée de 43,4 % en 1980 à 14,5 % en 1995; f) le solde budgétaire reste ferme, et l'on prévoit qu'il passera de 0,3 % du produit intérieur brut en 1996 à 0,6 % en 1997, alors même que l'inflation reste inférieure à 5 %; g) le système bancaire a été évalué favorablement par une entreprise privée, et la proportion de crédits en situation de défaut de paiement par rapport à l'ensemble des prêts n'a été que 3,06 % en 1996, soit à l'un des niveaux les plus bas de la région.

8. Pour renforcer encore les bases de l'économie des Philippines, nous avons pris de nouvelles mesures d'urgence ainsi que des mesures à long terme afin d'accroître le taux de l'épargne; d'améliorer l'affectation des ressources et l'efficacité des secteurs clés, tels que l'agriculture, le secteur énergétique et le secteur financier; de réduire la hausse des prix et d'éliminer les goulets d'étranglement et les distorsions qui sont facteurs d'accroissement des coûts, de sorte que l'on peut espérer que la turbulence monétaire disparaîtra bientôt.

9. Aujourd'hui, il est clair que les pays doivent eux-mêmes appliquer des politiques macroéconomiques efficaces et que le processus de mondialisation doit être bien canalisé. Néanmoins, il est décourageant que, au cours des dix dernières années, la dette des pays en développement soit restée l'un des principaux obstacles à leur développement. Il reste encore 51 pays en développement sur la liste des pays fortement endettés établie par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, et de nombreux autres pays en développement ont à faire face à un lourd endettement, et honorent scrupuleusement leurs obligations au titre du service de la dette. Il convient de réexaminer les diverses mesures d'allégement de la dette, afin de voir comment les améliorer de manière qu'elles puissent contribuer à un règlement

durable du problème de la dette. L'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés doit être appliquée au plus tôt, et il convient de réviser constamment les critères d'admissibilité afin de garantir leur souplesse d'application.

10. Le problème de l'environnement revêt également une importance cruciale. La Conférence de Kyoto, qui se tiendra en décembre de cette année, offrira l'occasion de montrer au monde le sérieux avec lequel les pays considèrent le problème urgent de la protection de l'environnement mondial. Il serait juste que les pays qui émettent depuis longtemps de grandes quantités de gaz à effet de serre montrent l'exemple et acceptent des objectifs obligatoires de réduction des émissions.

11. M. PARK (République de Corée) déclare que la mondialisation, qui a transformé l'économie mondiale au cours de ces dernières années, s'est caractérisée principalement par une intégration de plus en plus forte des marchés et une accentuation des disparités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci. S'il ne fait pas de doute que les forces du marché qui ont donné l'impulsion à la mondialisation ont en même temps stimulé les flux d'investissements privés vers les pays en développement, il est essentiel qu'un plus grand nombre de pays et de personnes bénéficient pleinement des grands courants économiques.

12. Ce n'est pas par hasard que la CNUCED comme la Banque mondiale ont commencé à appeler l'attention sur les dangers inhérents à la mondialisation. Dans son rapport de 1997 sur le commerce et le développement, la CNUCED adresse une mise en garde contre le fait que les inégalités croissantes pourraient susciter une réaction politique contre la mondialisation. Lors de la dernière Assemblée annuelle de la Banque mondiale, à Hong Kong, le Président de la Banque a signalé que les effets secondaires négatifs du rythme actuel de la mondialisation sont une bombe à retardement qui pourrait exploser lors de la prochaine génération si l'on n'en tient pas compte.

13. Néanmoins, les défis que représentent l'inégalité flagrante et la marginalisation ne sauraient servir de prétexte pour ralentir le rythme de la mondialisation, car celle-ci est également porteuse d'effets positifs. L'an dernier, les pays en développement ont atteint un taux de croissance annuelle moyen de 5,6 %, le plus élevé depuis 20 ans, et le double du taux moyen de croissance à l'échelle mondiale de 1996. En outre, les flux d'investissements étrangers directs vers les pays en développement ont atteint le chiffre sans précédent de 129 milliards de dollars, et les flux d'investissements de ces pays à l'étranger se sont élevés à 51 milliards de dollars.

14. Face à cet ensemble d'avantages et d'inconvénients, la délégation de la République de Corée estime qu'il appartient aux Nations Unies d'examiner le rôle de la politique officielle de manière à tirer le maximum d'avantages de l'intégration mondiale des marchés, en recherchant de nouveaux modèles de coopération économique qui combinent de fortes augmentations de l'aide au développement à des mesures sélectives d'allégement de la dette, et d'élargissement de l'accès aux marchés et aux flux stratégiques d'investissement.

15. L'intégration des marchés n'est pas automatiquement porteuse de développement économique et social : elle doit s'accompagner d'une politique spéciale bien conçue par chaque gouvernement et par les organisations multilatérales, telles que les Nations Unies, de manière à tirer le maximum d'avantages de la mondialisation et à en réduire le plus possible les effets négatifs. Dans ce contexte, la délégation de la République de Corée partage les opinions exprimées par le Président de la Commission et par le Secrétaire général adjoint dans leurs interventions de la veille.

16. En ce qui concerne l'Afrique, qui est l'un des thèmes les plus importants de tout débat sur le développement économique et social, il est encourageant de constater que la majeure partie du continent continue de présenter des taux de croissance économique élevés, avec une moyenne de 3,9 % en 1996. Certes, ce chiffre est inférieur à celui de 6 % fixé comme objectif par le nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique au cours de la décennie des années 90, encore que 11 pays aient effectivement atteint cet objectif l'an dernier et que 28 autres aient enregistré des taux de croissance de 3 à 6 %. On peut se féliciter que nombre d'Etats africains se soient proposés d'appliquer le nouveau programme en adoptant des mesures rigoureuses de réforme structurelle et d'ajustement économique. Pour sa part, la République de Corée a participé à des projets de coopération bilatérale avec la Commission économique pour l'Afrique, et se propose d'entreprendre, en 1998, un programme triennal pour le développement de l'Afrique, qui comprendra la tenue d'un stage pratique sur le développement économique des pays africains, parrainé conjointement par l'Organisme coréen de coopération internationale et la Banque mondiale, en plus des réunions du Groupe d'experts sur le microcrédit pour le développement des entreprises en Afrique, tenues en coopération avec le Bureau du Coordinateur spécial pour l'Afrique et les pays moins avancés, et d'autres programmes de formation de fonctionnaires.

17. La délégation de la Corée se félicite de l'approbation du Programme de développement par l'Assemblée générale, lors de sa cinquante-et-unième session. Cette approbation met en relief l'importance vitale de la coopération internationale pour le développement et le rôle des Nations Unies dans sa promotion. La Corée est disposée à apporter sa contribution pour que les dispositions du Programme soient appliquées fidèlement, notamment celles qui ont trait à la mobilisation de ressources pour le développement et à la réforme et la relance du système des Nations Unies dans le domaine du développement.

18. En ce qui concerne les propositions de réforme formulées par le Secrétaire général, la Corée partage le point de vue d'autres Etats membres sur la nécessité de renforcer le rôle des Nations Unies dans les domaines économique et social, et se félicite que, dans les propositions mentionnées, on insiste sur le renforcement de l'efficacité et de la capacité de l'Organisation dans ces domaines. La délégation de la Corée juge approprié et opportun que le Secrétaire général ait proposé de renforcer la coopération entre le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED, afin d'accroître la capacité institutionnelle d'analyse des politiques macroéconomiques. Pour faciliter le débat au sein de la Deuxième Commission et améliorer la communication entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, la délégation de la Corée estime qu'il convient également de joindre les rapports pertinents de la CNUCED, de la Banque mondiale et du FMI aux documents officiels de l'Assemblée générale.

19. La Corée est favorable au renforcement du Conseil économique et social comme moyen de favoriser la coordination des politiques à l'échelle internationale sur les questions économiques et sociales et de donner une orientation plus cohérente aux activités opérationnelles des Nations Unies. En ce sens, elle estime que les propositions du Secrétaire général sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil et le renforcement de ses organes subsidiaires constituent un excellent point de départ pour l'examen au niveau intergouvernemental.

20. La délégation de la Corée fait siennes les propositions visant à améliorer l'efficacité et la coordination des activités de développement des Nations Unies, tant au siège que dans les pays, et appuie en particulier l'établissement du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Cadre d'assistance des Nations Unies pour le développement et des Maisons des Nations Unies, chacune d'entre elles sous la responsabilité d'un coordonnateur résident.

21. Lors de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en juin, il est apparu que de nombreux Etats membres n'avaient pas encore appliqué les accords conclus lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue en 1992. Or, pour garantir le développement durable, il est nécessaire que tous les Etats redoublent d'efforts afin d'appliquer pleinement le Programme Action 21. A cet effet, la délégation de la Corée exhorte la communauté internationale à se conformer aux dispositions du plan pour l'exécution à venir du Programme Action 21, approuvé lors de la session extraordinaire de juin. L'exécution de ce programme contribuera à la lutte contre les menaces pour l'environnement liées à la pauvreté, au commerce, aux mers et aux océans, aux bois et aux produits chimiques toxiques. De l'avis de la délégation de la Corée, l'une des sections les plus importantes du plan pour l'exécution à venir du Programme Action 21 est celle qui a trait à la saine gestion des déchets radioactifs. La délégation de la Corée invite tous les pays à faire tout ce qui est en leur pouvoir afin d'interdire l'exportation de déchets radioactifs vers les pays qui ne disposent pas d'installations adéquates pour les stocker et les traiter en toute sécurité.

22. En ce qui concerne la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, la délégation de la Corée espère que l'on pourra parvenir à un accord sur un calendrier réaliste et viable de réduction des gaz à effet de serre lors de la Troisième Conférence des Parties, qui se tiendra à Kyoto en décembre de cette année, conférence au succès de laquelle le Gouvernement de la Corée est disposé à contribuer activement.

23. En 1996, la République de Corée a adhéré à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Bien qu'elle ait cessé d'être membre du Groupe des 77, la République de Corée s'efforcera de servir de pont entre les pays développés et les pays en développement pour les questions économiques importantes, en se fondant sur l'expérience accumulée lors de son passage à l'état de pays développé. Depuis la création du Fonds de coopération pour le développement économique, en 1987, et de l'Organisme coréen de coopération internationale, en 1991, les contributions de la Corée à la coopération Sud-Sud ont augmenté constamment. En particulier, le budget de l'Organisme coréen de coopération internationale affecté à la coopération pour le développement a progressé de plus de 20 % par an et continuera de progresser en 1998. En septembre 1997, le Gouvernement de la Corée a approuvé, à travers le Fonds de

coopération pour le développement économique, la somme de 1 140 millions de dollars pour 78 projets de développement dans 25 pays en développement. La Corée contribue également par d'autres moyens à la coopération Sud-Sud : cette année, elle a donné 200 000 dollars au Fonds de contributions volontaires du PNUD pour la promotion de la coopération Sud-Sud, et elle se propose de continuer à verser ce type de contribution dans les années à venir. En outre, la Corée est le siège de l'Institut international des vaccins, institut de recherche consacré à renforcer l'aptitude des pays en développement à mener à bien des activités de recherche et de développement en rapport avec les vaccins.

24. Pour que la communauté internationale tire le maximum de profit de la mondialisation et évite ses écueils, il sera essentiel d'établir un partenariat entre les pays développés et les pays en développement, surtout si l'on veut maintenir la croissance enregistrée par de nombreux pays afin que ses bienfaits soient partagés par tous.

25. M. ZEBRAKOSKY (République tchèque), après avoir exprimé son plein appui à la déclaration de l'Union européenne, signale que les questions du programme qu'examine la Deuxième Commission sont semblables à celles qui sont examinées au sein du Conseil économique et social et d'autres instances, de sorte qu'il pourrait sembler que ces programmes se heurtent à l'inertie, car certains d'entre eux passent d'une session à l'autre sans qu'il se produise de progrès sensibles. A ce propos, la délégation de la République tchèque se félicite des efforts consacrés à organiser le programme de la Commission d'une façon plus rationnelle, afin que les débats se révèlent plus efficaces, et précise que son pays est disposé à participer activement au processus de réforme. Cependant, la volonté de réforme ne doit pas détourner l'attention des éléments de fond, qui sont le propre du monde réel et de ses problèmes brûlants. Les Nations Unies traitent avant tout de la substance, de façon rationnelle, sobre, efficace, exempte de préjudice et tournée vers la recherche de solutions. Sur ce point, la délégation de la République tchèque constate avec satisfaction que cet aspect des travaux de la Deuxième Commission s'est amélioré considérablement.

26. L'intérêt que porte la République tchèque aux questions mondiales examinées par le Conseil économique et social ou la Deuxième Commission n'est pas inspiré par des motifs égoïstes. En tant que pays en transition politique et économique rapide, la République tchèque s'efforce de définir et d'affirmer sa nouvelle position et son nouveau rôle sur la scène mondiale. Il lui a été donné acte de ce processus de transition lorsque la République tchèque a été admise au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques, en 1995, et avec l'intensification de sa coopération avec l'Union européenne. Sans cesser de faire face aux problèmes inhérents à cette période de transition, la République tchèque se prépare peu à peu à assumer sa part de responsabilité dans la recherche de solutions aux problèmes sociaux et économiques du monde. Si l'aide qu'elle apporte actuellement est modeste et reste orientée principalement vers les actions humanitaires et les secours, son attention se porte de plus en plus vers d'autres formes d'aide systématique au développement, concept qu'elle a intégré à sa politique extérieure.

27. Les changements survenus dans le monde et les nouveaux enjeux posent des problèmes de plus en plus importants au Conseil économique et social, dont le rôle essentiel est de promouvoir la coopération internationale dans les domaines économique et social, de sorte qu'il y a lieu de prendre de nouvelles mesures

pour faire en sorte que le programme du Conseil soit plus compact et rationnel, conformément aux dispositions de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale. La République tchèque souhaite que soient prises des mesures dans ce sens, et reste fermement convaincue que les réformes pertinentes figurant dans l'ensemble de réformes proposées par le Secrétaire général sont un pas dans cette direction.

28. En ce qui concerne la relation entre la protection de l'environnement et le développement durable, il convient de souligner que la République tchèque a une riche expérience des problèmes d'environnement, qu'elle est en train d'adopter des normes rigoureuses dans ce domaine, comme condition de son entrée à l'Union européenne, et qu'elle est disposée à partager les résultats de ses travaux avec les pays intéressés, éventuellement dans le cadre de programmes et d'actions d'aide au développement. A cet égard, la République tchèque exprime sa gratitude pour les travaux des Nations Unies et des institutions et organes spécialisés dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement durable, notamment du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la Commission du développement durable.

29. Bien que la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue récemment ait clairement donné une impulsion aux activités de suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, il est apparu de façon manifeste à cette réunion et durant sa période préparatoire que tous les partenaires ne sont pas disposés à prendre des mesures de fond pour donner forme dans un avenir prochain ou immédiat aux concepts du développement durable. Il est également regrettable que certaines des initiatives de l'Union européenne, auxquelles la République tchèque apporte son appui, n'aient pas encore emporté une adhésion totale.

30. Par ailleurs, la session extraordinaire de l'Assemblée générale a permis de constater la viabilité et l'importance de la Commission du développement durable, qui a réussi à attirer une participation représentative non seulement des gouvernements, mais aussi des entreprises, des organisations non gouvernementales et d'autres groupes. La République tchèque estime que la Commission devrait exécuter son mandat en se fondant sur les travaux consacrés aux questions intersectorielles. Par exemple, la question des objectifs durables de production et de consommation est une notion générale à propos de laquelle pourraient être traitées diverses questions pertinentes. De même, la République tchèque se félicite de l'intention de faire de la Commission l'un des principaux centres des activités de réforme du Conseil économique et social, et estime qu'elle offre des possibilités d'intégrer progressivement les activités correspondant à divers thèmes, notamment ceux des ressources naturelles et des sources d'énergies renouvelables, et autres questions liées au développement. Par conséquent, elle est favorable à l'établissement de liens entre la Commission du développement durable, le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, le Comité des ressources naturelles et la Commission de la science et de la technologie au service du développement. En ce qui concerne la répartition des tâches entre la Commission du développement durable et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la République tchèque estime que la première devrait renforcer son rôle d'organe de formulation de politiques et de coordination des questions intersectorielles liées au développement durable, tandis que le second devrait continuer à se concentrer sur « le secteur de l'environnement ».

31. M. AALA (République arabe syrienne), après avoir exprimé l'appui de sa délégation à la déclaration du représentant de la Tanzanie, se réfère à la croissance enregistrée par l'économie mondiale en 1996 et à la possibilité que cette tendance se poursuive cette année. Bien que certains pays aient connu une croissance économique, d'autres, notamment en Afrique, n'ont pas enregistré une croissance suffisante pour faire face au défi que représente le développement par suite de la mondialisation de l'économie. Pour atteindre les objectifs de développement, ces pays doivent payer un prix social excessivement élevé, car il n'existe pas de système économique multilatéral transparent, équilibré et prévisible.

32. Les tendances protectionnistes et les méthodes unilatérales de certains pays développés font obstacle à l'avènement du nouvel ordre économique souhaité. Le fardeau de la dette, la concentration des flux financiers sur un petit nombre de pays en développement et la baisse sans précédent de l'aide publique au développement creusent de plus en plus le fossé qui sépare les pays développés des pays en développement, et créent pour ces derniers des difficultés de plus en plus grandes ainsi que le danger de marginalisation.

33. Lors des grandes conférences des Nations Unies tenues depuis 1990 ont été adoptés des plans d'action, qui devaient jeter les bases d'un partenariat pour le développement, et a été élaboré un programme de paix. Cependant, nous n'avons pas constaté la volonté politique nécessaire de concrétiser les engagements contractés en matière d'aide financière et technologique. Par ailleurs, on cherche à justifier le fléchissement de l'aide publique au développement et la limitation des transferts de technologie en invoquant comme prétexte la protection de la propriété intellectuelle.

34. Ils importe que les Nations Unies abordent ces problèmes avec efficacité. La session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en juin a donné l'occasion d'aborder ces questions en encourageant les activités de développement et de protection de l'environnement, mais elle n'a pas permis de réitérer les engagements contractés auparavant, ni d'assurer leur exécution. Depuis 1970, la Syrie s'efforce de se doter d'une infrastructure sociale et politique fondée sur le partenariat entre les secteurs public et privé, afin d'assurer le pluralisme économique et de donner à tous la possibilité de participer activement au développement social et à la prise de décisions en la matière. Elle a pris également des mesures pour promouvoir la participation de la femme dans tous les domaines sur un pied d'égalité avec l'homme. Entre 1990 et 1996, la Syrie a enregistré une croissance économique de 7 % par an. En outre, conformément à l'évolution de l'économie mondiale, la Syrie a lancé d'importantes réformes visant à favoriser l'investissement privé afin que celui-ci joue un rôle pertinent dans la mobilisation des ressources nationales et l'accroissement de la production. Consciente de la nécessité de faire face collectivement aux problèmes de la mondialisation, la Syrie a créé, de concert avec d'autres pays de la région, un marché commun arabe, qui a pour objet de mobiliser les forces productives et de créer d'importants projets industriels de portée mondiale.

35. Les efforts consacrés au Moyen-Orient à promouvoir un développement durable se heurtent aux mesures israéliennes et à l'occupation illégitime du Golan syrien, du Sud Liban et des territoires palestiniens. Les pratiques israéliennes faussent le processus de paix, et la non-exécution des engagements

pris sur la base du principe de l'échange de terres contre la paix nuit à l'établissement d'une paix durable dans la région. Pour que cette paix s'instaure, il est indispensable que disparaisse l'esprit d'agression et que les terres soient restituées à leurs propriétaires légitimes.

36. M. PÉREZ-OTERMIN (Uruguay), prenant la parole au nom des pays membres du Marché commun du Sud, à savoir l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et les Etats associés de la Bolivie et du Chili, déclare que les pays membres du Mercosur conçoivent l'intégration régionale comme un instrument de développement efficace et complémentaire des efforts de libéralisation et d'ouverture de leurs économies au monde. Il souligne que le vigoureux développement actuel de la sous-région est le fruit des efforts conjoints déployés pour abaisser les barrières douanières, négocier un tarif douanier extérieur et créer une union douanière. Le Marché commun du Sud constitue le quatrième bloc économique mondial et, l'an dernier, les pays qui le composent ont eu une production d'une valeur de plus de 1 trillion de dollars. En outre, il fournit 12,5 % du produit industriel des pays en développement et 50 % de la production industrielle de l'Amérique latine.

37. En ce qui concerne le développement du commerce international, les pays du Mercosur estiment qu'il doit être le fruit de négociations multilatérales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, que ce soit au niveau du continent ou au niveau régional, et ils condamnent les actions unilatérales contraires à cet esprit. En outre, ils estiment qu'il convient d'accorder une attention prioritaire à l'évaluation et l'application des divers accords découlant du Cycle de l'Uruguay, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'accès aux marchés et de l'application des mécanismes de défense commerciale.

38. Le développement agricole est indispensable pour maintenir un niveau suffisant de production alimentaire, faire reculer la pauvreté et susciter une demande effective qui permette d'accroître la capacité d'acquisition d'aliments. C'est pourquoi les pays du Mercosur insistent sur la nécessité que soient dûment honorés les engagements contractés dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du Cycle de l'Uruguay, non seulement en ce qui concerne le libre accès aux marchés, mais aussi pour ce qui est de la réduction des subventions internes et de subventions aux exportations. A cet effet, ils maintiennent des contacts étroits afin de faire progresser les négociations au sein du Comité agricole de l'Organisation mondiale du commerce.

39. Les pays du Mercosur sont fermement convaincus que la lutte contre la pauvreté est un impératif moral, économique et social; ils appuient les dispositions de la résolution 50/107 de l'Assemblée générale, proclamant la Première Décennie des Nations Unies pour l'éradication de la pauvreté, et s'efforcent de réunir toutes les conditions nécessaires pour assurer une croissance économique soutenue et garantir l'investissement, l'équilibre macroéconomique et la compétitivité des entreprises, en tenant compte des besoins essentiels de leurs peuples.

40. Pour les pays du Mercosur, considérés comme pays à revenu intermédiaire, il est préoccupant de constater la diminution en valeur réelle du volume de ressources consacrées aux programmes de coopération des Nations Unies. Ces pays estiment qu'il est nécessaire d'investir et que le droit de tous les pays en

développement de recevoir cette aide repose sur le principe de l'universalité pour le choix et l'offre de coopération.

41. En ce qui concerne la coopération technique, il convient d'accorder la même attention aux demandes traditionnelles qu'à celles concernant les questions humanitaires, celles qui ont trait au processus d'insertion dans l'économie internationale, à la redéfinition du rôle de l'Etat, à sa décentralisation et à la modernisation de ses secteurs de production. A cet égard, les pays du Mercosur ont uni leurs efforts en vue d'obtenir l'approbation du Programme de développement.

42. En ce qui concerne la science et la technologie, ils croient résolument que la CNUCED, la Commission de la science et de la technique au service du développement et la Commission du développement durable devraient créer les conditions nécessaires pour offrir davantage de formation technologique aux pays en développement. Il convient de traiter en priorité la mobilisation de ressources consacrées à financer et à exécuter des projets scientifiques et technologiques, et de veiller à ce que les pays en développement aient accès à des technologies compétitives et avancées, parmi lesquelles il convient de souligner la création de réseaux d'information.

43. Les pays du Mercosur se félicitent vivement de l'importance qu'accorde le Secrétaire général au problème du développement et estiment que l'un des principaux défis auxquels se trouve aujourd'hui confrontée l'Organisation des Nations Unies a trait à la recherche d'une solution à la crise que traversent son financement et ses programmes de développement. Il est essentiel que s'élargissent les bases du financement du développement par l'accroissement des apports volontaires des pays donateurs, la recherche de nouvelles sources de financement, la stimulation des flux d'investissements privés et la mobilisation de la coopération des institutions financières internationales.

44. Les pays du Mercosur jugent positives les mesures de réforme suggérées par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que la proposition du Secrétaire général concernant une meilleure coordination et une décentralisation croissante du processus de décision concernant les activités opérationnelles.

45. Une autonomie accrue donnerait aux bureaux nationaux une plus grande capacité de négociation directe avec les différentes autorités gouvernementales et leur permettrait de mieux surveiller et évaluer les projets, en améliorant notamment leur gestion financière et administrative.

46. En même temps, il importe de continuer à rechercher de nouvelles sources de financement afin de renforcer la coopération au développement et de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération avec les institutions de Bretton Woods, et de donner une impulsion aux projets cofinancés, qui sont un instrument d'une grande importance pour les pays du Mercosur et pour le reste de l'Amérique latine.

47. Au cours des cinq années écoulées depuis le Sommet de la Planète Terre à Rio de Janeiro, des progrès importants ont été réalisés, mais certains pays développés n'ont pas tenu les engagements pris quant au transfert de nouvelles ressources financières pour un développement durable. Les pays du Mercosur se

félicitent du fait qu'à partir de 1998 sera amorcé le dialogue intergouvernemental sur l'eau, dans le cadre de la Commission du développement durable. Ils se réjouissent également qu'ait été reconnue la nécessité d'instaurer des schémas durables de production, de distribution et d'utilisation de l'énergie, et ils approuvent l'établissement d'un groupe intergouvernemental d'experts chargé de préparer les débats de fond, afin de parvenir à une position commune lors de la réunion de la Commission du développement durable prévue pour l'an 2000. Le Mercosur estime être sur la bonne voie, à en juger par l'engagement international qu'il a pris et qu'il honore.

48. M. MARTINI (Guatemala) déclare que sa délégation fait sienne la déclaration prononcée par le représentant de la Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Guatemala accorde une importance particulière aux questions confiées à la Deuxième Commission qui ont trait aux domaines économique et social et à la protection de l'environnement. A cet égard, l'orateur souligne que les programmes de coopération internationale méritent un traitement particulier parce qu'ils comportent des aspects complexes concernant la paix, la stabilité politique et le renforcement de la démocratie car, comme l'indique le document « Un programme de paix », la paix et le développement sont intimement liés.

49. En tant que pays en transition d'une situation de conflit à une situation de développement, le Guatemala a besoin d'une coopération internationale intégrée, avec des composantes sociales et économiques et une composante environnement, pour ouvrir la voie au développement. L'appui à l'intégration économique et sociale, à la lutte contre la pauvreté et au progrès continu dans la protection de l'environnement et le développement durable sont les conditions du développement de l'Amérique centrale.

50. Le Guatemala se félicite de l'amorce du processus de réforme des Nations Unies et, à cet égard, rappelle qu'il ne faut pas perdre de vue l'objectif primordial du renforcement de la capacité de l'Organisation à traiter les questions du développement et à répondre rapidement et efficacement aux besoins des pays en développement. L'approbation officielle du Programme de développement réaffirme le rôle des Nations Unies dans ce domaine.

51. Le Guatemala accorde une grande importance au Forum intergouvernemental sur les forêts; il a participé à sa première réunion et s'apprête à participer à ses prochaines délibérations en vue de l'application des propositions d'action relatives à la gestion, à la conservation et au développement durable des forêts approuvées lors de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale et confirmées lors de la session de fond du Conseil économique et social de 1997.

52. La coopération technique entre pays en développement constitue un précieux appui pour les pays de l'Amérique centrale, car elle permet des échanges d'expériences de nature à favoriser le progrès dans certains domaines. A cet égard, le Guatemala a accueilli avec satisfaction la tenue, cette année, de la Conférence Sud-Sud sur le commerce, les investissements et les finances, qui s'est tenue au Costa Rica, et du Symposium organisé au Guatemala sur le rôle de la coopération technique entre les pays en développement comme mécanisme d'appui aux processus de décentralisation de l'Amérique latine et des Caraïbes.

53. Le Guatemala estime qu'il convient de renforcer le Fonds pour l'environnement mondial, qui appuie les projets et les activités visant la protection de l'environnement, et de reconstituer ses fonds pour qu'il puisse s'acquitter comme il convient de ses fonctions.

54. Le problème de la pauvreté doit faire l'objet d'une attention particulière. Il convient d'honorer les engagements contractés lors des grandes conférences des Nations Unies en vue de son éradication.

55. L'orateur se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays frappés par la sécheresse ou la désertification, notamment en Afrique, et de sa ratification par 112 pays.

56. M. ABU-RASHID (Arabie saoudite) déclare qu'au début de la présente décennie, on a assisté à une réorientation vers le regroupement régional et le renforcement des alliances économiques. La récession économique de certains pays européens a donné lieu à l'application de politiques contradictoires qui ont engendré des déséquilibres et la crise. Il faut des projets d'aide pour les pays en développement, qui contribuent à remplacer le pétrole ou à limiter son utilisation en recourant à d'autres sources d'énergie. La décennie des années 80 a été décisive dans les domaines de l'économie mondiale, avec la transformation des économies centralisées de l'Europe orientale en économies de marché.

57. Les pays en développement producteurs de pétrole ont suscité l'intérêt des pays industrialisés et ont bénéficié en grande partie de l'aide technique et des ressources fournies par ces pays. C'est dans cet esprit qu'a été créée la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, qui a accordé à ces pays des moyens de récupérer leurs marchés. Il convient de souligner l'importance du secteur du gaz et du pétrole dans l'ex-Union soviétique. Les pays arabes, avec leur vaste expérience de l'industrie pétrolière, pourraient coopérer dans ce domaine avec les pays de cette région.

58. L'Asie a été le théâtre d'importantes transformations économiques. La Chine, l'Inde et d'autres républiques du sud-est asiatique ont appliqué des plans destinés à libéraliser leur économie et à l'ouvrir au commerce international, ce qui a donné l'occasion aux pays arabes de diversifier leurs investissements et d'élargir leurs marchés.

59. Le développement économique général est encourageant, mais il n'a pas profité de la même manière à tous les pays. Depuis 1990, il s'est produit une modification du rythme de développement économique, qui pourrait avoir des effets positifs sur la demande de pétrole et de produits dérivés et pourrait également favoriser un progrès économique beaucoup plus important pour les pays en développement, la Chine, l'Inde, d'autres pays du sud-est asiatique et les pays exportateurs de pétrole. Cependant, les économies de l'Europe centrale et orientale traversent une période de récession et affichent des taux de développement très faibles. On assiste à une claire orientation vers le regroupement régional, surtout dans les pays industrialisés, ce qui pourrait faire craindre des restrictions, car ces groupements n'imposeraient pas de limites à leurs barrières protectionnistes. Ces changements représentent aussi un défi pour les pays en développement et les pays producteurs de pétrole. Le

plus grand défi consiste à comprendre ce dont le monde a besoin en matière de protection de l'environnement, face aux politiques établies par les pays exportateurs de pétrole.

60. L'Arabie saoudite estime que la communauté internationale doit créer un contexte économique propice, afin d'améliorer l'accès aux marchés internationaux, de fixer les prix des produits de base et d'établir des infrastructures technologiques. Elle souhaite également un climat favorable au développement économique à l'échelle mondiale.

61. Le développement durable est l'objectif fondamental de l'humanité, à l'aube du XXI^e siècle et, pour atteindre cet objectif, il faut libéraliser les économies, éliminer les barrières douanières et abolir les mesures protectionnistes et discriminatoires.

62. En ce qui concerne le problème de la dette extérieure, les pays en développement doivent faire de nouveaux efforts afin de se doter d'une infrastructure qui favorise les investissements étrangers et un développement économique durable. L'Arabie saoudite lance un appel aux pays créanciers, aux banques privées et aux institutions financières multilatérales pour qu'ils envisagent la possibilité de prendre des initiatives de nature à permettre de régler le problème de la dette des pays moins avancés.

63. Il convient de signaler que le fossé qui sépare les pays en développement des pays développés se creuse de plus en plus et que les différences économiques ne cessent de s'accroître. Le dialogue Nord-Sud a échoué. Il existe de plus en plus d'obstacles qui empêchent les pays en développement d'accéder aux marchés internationaux. Les pays industrialisés ont scellé des alliances économiques et pratiquent la discrimination contre les pays en développement.

64. M. OWADA (Japon) rappelle que sa délégation avait proposé, l'an dernier, que les Nations Unies jouent un rôle important dans l'économie mondiale actuelle en adoptant une approche nouvelle et novatrice du problème du développement, face à la nouvelle conjoncture internationale créée par la fin de la guerre froide. L'orateur estime que le moment est venu d'élaborer et de mettre en oeuvre sérieusement cette nouvelle approche qu'il appelle « nouvelle stratégie de développement ». Cette nouvelle stratégie doit reposer sur les nouvelles conceptions du partenariat mondial, tenir pleinement compte de la dignité des pays en développement et permettre d'établir le cadre qui orientera les efforts de la communauté internationale face au véritable problème du développement, de concert avec le monde en développement.

65. Au cours de l'année écoulée a été approuvé par consensus le Programme de développement, qui réunit tous les éléments pertinents pour le développement. S'il marque une étape dans les efforts en vue d'élaborer une nouvelle stratégie de développement, il importe que tous les participants au processus recherchent une approche commune pour l'application du programme approuvé.

66. Lors de l'élaboration de la stratégie de développement, l'objectif doit être que les pays parviennent au stade du décollage économique. Cela représenterait une importante victoire pour le monde entier, car la pleine intégration des pays en développement au système économique mondial procurerait d'énormes avantages à tous. En revanche, si l'on ne parvient pas à résoudre ce

grave problème, le monde du XXI^e siècle sera chargé d'hostilité, de ressentiment et de troubles sociaux engendrés par la pauvreté. C'est la destinée commune de l'humanité qui est en jeu.

67. Le Japon estime que cette stratégie doit reposer sur une approche à la fois générale et individualisée. La stratégie de développement doit obéir à une approche générale, car il ne s'agit pas seulement d'une question d'aide publique au développement : l'investissement étranger direct, le commerce et l'accès aux marchés sont également importants. Cependant, les questions d'infrastructure socioéconomique sont tout aussi importantes, tant par leurs aspects matériels, tels que les réseaux de télécommunications et de transport, que par d'autres aspects, tels que le renforcement des capacités humaines par l'éducation, les soins de santé, la création d'institutions et la bonne gestion. Il conviendra d'intégrer tous ces éléments pour adopter une approche individualisée qui réponde aux conditions propres à chaque pays.

68. Il convient de préciser que, sans la participation de toute la communauté internationale, c'est-à-dire aussi bien les pays développés que les pays en développement, la nouvelle stratégie resterait sans grands effets. Depuis 1993, le Japon s'efforce de promouvoir cette idée au sein de la communauté internationale, et il estime qu'un consensus est en train d'apparaître au sein de la communauté des bailleurs de fonds des pays développés, notamment à travers l'adoption de la Déclaration ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques, en 1996, son incorporation à la Déclaration du Sommet du Groupe des Sept de la même année et sa confirmation, cette année, à Denver. L'importance de cette stratégie a également été reconnue lors de la réunion au sommet du Japon et du Forum du Pacifique Sud, qui s'est tenu le 13 octobre 1997 à Tokyo. Cependant, pour être viable, cette stratégie doit être véritablement acceptée à l'échelle mondiale, et c'est pourquoi la délégation du Japon estime que l'ONU, en sa qualité d'organe politique universel unique en son genre, doit jouer un rôle moteur dans cet effort.

69. Dans le cadre des initiatives lancées conjointement par le Japon et d'autres pays, cette nouvelle stratégie de développement a commencé à prendre forme et à être mise en pratique. Cependant, pour mettre sa validité à l'épreuve, le Japon compte sur la Deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Ces dernières années, la délégation du Japon a souligné l'importance que revêt le développement de l'Afrique dans l'application de cette nouvelle stratégie de développement. Ainsi, la Deuxième Conférence internationale de Tokyo, organisée en collaboration avec les Nations Unies et la Coalition mondiale pour l'Afrique, représente une tentative d'application de cette stratégie sur le sol africain. Le but de cette conférence est de déterminer ce qui a été réalisé depuis la première Conférence, en 1993, et ce qui est resté en suspens, et d'examiner les modalités concrètes d'application de la nouvelle stratégie de développement dans les conditions réelles mais divergentes de divers pays africains. Ainsi, la deuxième Conférence de Tokyo sera axée sur l'adoption de mesures concrètes et sur l'approbation d'un programme d'action.

70. En ce qui concerne la coopération triangulaire Sud-Sud, le Japon reconnaît qu'elle a évolué considérablement depuis quelques années. En effet, cette coopération intrarégionale, qui repose sur la solidarité entre les pays en développement, est devenue une forme de coopération entre différentes régions, à

laquelle participent aussi bien les pays en développement que les pays développés. Cette forme de coopération peut jouer un rôle très efficace dans la promotion du développement de l'Afrique. Dans ce contexte, le Gouvernement du Japon, de concert avec le Gouvernement de la Thaïlande, l'Organisation des Nations Unies et la Coalition mondiale pour l'Afrique, a organisé le deuxième Forum de l'Asie et de l'Afrique, qui s'est tenu à Bangkok en juin 1997, dans le cadre des préparatifs de la deuxième Conférence de Tokyo.

71. Cette nouvelle forme de coopération triangulaire Sud-Sud a également été l'une des questions centrales examinées lors de la Conférence d'Okinawa sur le développement. Le Gouvernement du Japon est disposé à promouvoir plus résolument cette forme de coopération par des plans d'assistance bilatérale et par des contributions financières aux activités des fonds et des programmes des Nations Unies dans ce domaine. Le Japon est fermement convaincu que la coopération triangulaire Sud-Sud doit figurer parmi les grandes questions de développement, notamment au sein des Nations Unies.

72. La clé du succès de cette nouvelle stratégie de développement réside dans sa mise à l'épreuve dans les pays en développement eux-mêmes, et c'est ainsi qu'elle a déjà été appliquée dans divers pays, dans le cadre d'un programme expérimental. Beaucoup de ces pays reçoivent une aide bilatérale du Gouvernement du Japon. Dans nombre d'entre eux, y compris dans certains pays africains, on constate déjà des progrès, qui montrent que nous sommes sur la bonne voie.

73. L'orateur souligne que le succès des efforts à l'appui du développement est lié à la nécessité pour chaque gouvernement national de prendre l'initiative de formuler sa propre stratégie, en reconnaissant qu'il importe que cette initiative émane des pays eux-mêmes. La communauté des bailleurs de fonds, dans son ensemble, doit apporter pleinement son appui de façon coordonnée, dans un véritable esprit de participation.

74. En ce qui concerne le rôle des organismes opérationnels, la délégation du Japon estime que les activités opérationnelles des Nations Unies à l'appui du développement doivent promouvoir le sentiment de propriété et de coparticipation. Les fonds et programmes des Nations Unies doivent soutenir les travaux accomplis sur le terrain. Dans le cadre des activités opérationnelles, il faut donner plus d'importance au problème de la création de capacités, qui contribuera à promouvoir le sentiment de propriété. A cet égard, la coordination et la collaboration entre les organismes participants revêtent la plus haute importance. Le Japon se félicite que le Secrétaire général ait inclus dans ses propositions de réforme l'idée de réinvestir dans les programmes de développement l'épargne découlant des réformes, principe qu'avait proposé le Japon lors du Sommet de Lyon des sept pays les plus riches.

75. La proposition relative à l'Année internationale des volontaires vise quatre objectifs. Premièrement, la désignation de l'an 2001 comme Année internationale des volontaires permettra de stimuler les volontaires actifs dans le monde entier. Le deuxième objectif vise à faciliter les activités des volontaires en créant des conditions propices à leurs travaux. Le troisième est de promouvoir la création de réseaux de communication entre volontaires, afin d'intensifier l'échange d'informations. Le dernier objectif est de créer une

nouvelle culture politique qui favorise les activités de volontaires, tant du point de vue des participants que de celui des domaines d'activité.

76. S'agissant de la question de la protection de l'environnement, le problème critique auquel doit faire face la communauté internationale, dans le cadre de l'application du Programme Action 21, est celui du changement climatique. A cet égard, il sera essentiel de parvenir à un accord lors de la Troisième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, qui doit se tenir à Kyoto en décembre de cette année et dont la principale tâche sera d'élaborer un accord international aux termes duquel la communauté internationale s'engagerait à éviter le réchauffement de la planète au cours du siècle prochain. Le Japon estime que cet accord doit reposer sur des objectifs exécutoires, cohérents, réalistes et équitables concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En sa qualité de pays hôte de cette conférence, le Japon lance un appel à tous les pays pour qu'ils coopèrent pleinement à l'obtention de résultats positifs.

77. M. PRENDERGAST (Jamaïque), prenant la parole au nom des 14 membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui sont membres des Nations Unies (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago), s'associe à la déclaration formulée lors de la troisième séance par le Président du Groupe des 77 et la Chine.

78. L'orateur estime que la mondialisation est devenue le thème économique dominant de la présente décennie. Les tendances et les événements observés récemment dans l'économie internationale se manifestent par la libéralisation du commerce mondial et par une croissance considérable de ce commerce. Tout cela, combiné à la technologie des communications, permet le déplacement rapide et massif des capitaux. Il est indiscutable que cela offre aux pays en développement des possibilités d'accélérer leur processus de développement. Cependant, on ne peut nier que, si certains sont sortis gagnants de cette évolution de l'économie mondiale, d'autres se sont trouvés lésés. Le nombre des pays auxquels cette évolution a profité est faible et en baisse, tandis que le nombre des perdants augmente. En effet, la mondialisation, en changeant les règles du jeu pour tous les participants au commerce mondial, marginalise les pays qui ne peuvent satisfaire aux critères de compétitivité qui régissent l'économie mondiale. La part des revenus mondiaux qui revient aux 20 % les plus pauvres du monde est en baisse constante et, d'après le Rapport mondial sur le développement humain de 1997 du Programme des Nations Unies pour le développement, cette participation est tombée de 1,4 % en 1991 à 1,1 % en 1997.

79. L'un des principaux facteurs qui empêchent les pays en développement de tirer profit des avantages découlant de la mondialisation est le problème du paiement de la dette et de son service. De nombreux pays en développement, comme ceux de la région de la Communauté des Caraïbes, continuent d'honorer les obligations financières qu'ils ont contractées, malgré les coûts sociaux et économiques élevés que cela comporte. Les diverses initiatives lancées pour faciliter le paiement de la dette extérieure n'ont pas allégé l'encours de la dette, qui reste une lourde charge pour de nombreux pays et limite les investissements et la croissance.

80. Les petits pays en développement qui composent la Communauté des Caraïbes estiment que la libéralisation et la mondialisation, sous leur forme actuelle, ne révèlent pas la capacité ou la volonté de tenir compte des intérêts légitimes ou des possibilités pratiques des petits pays. Les décisions prises récemment par l'Organisation mondiale du commerce montrent non seulement la vulnérabilité des petites économies, mais aussi le peu d'intérêt porté à leur survivance.

81. L'orateur estime que le problème du développement durable des petits pays insulaires en développement est plus important que celui du changement climatique et des catastrophes naturelles, car il traite de l'existence même d'un groupe d'Etats et, par conséquent, exige la création de partenariats efficaces entre peuples et gouvernements et entre pays développés et pays en développement. Les pays de la Communauté des Caraïbes attendent avec intérêt la session extraordinaire de deux jours consacrée à l'examen des travaux de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement, qui aura lieu en 1999, et ils espèrent que cet examen produira des résultats concrets et pratiques et favorisera l'engagement politique nécessaire en faveur de ces Etats.

82. En ce qui concerne les effets du réchauffement de la planète, il se peut que les petits Etats insulaires au littoral peu élevé, tels que ceux de la région des Caraïbes, figurent parmi les plus vulnérables. Non seulement ces effets pèsent sur l'environnement, mais ils mettent gravement en péril la capacité de ces Etats d'accéder à un développement durable, et c'est pourquoi l'orateur attache la plus haute importance à l'élaboration d'un indice de vulnérabilité.

83. La Troisième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, qui doit se tenir à Kyoto, devra déboucher sur des résultats positifs, et l'on espère notamment que la communauté internationale prendra résolument l'engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La communauté internationale ne peut se permettre de continuer à mettre en péril la survie d'Etats qui pourraient disparaître s'il n'est pas remédié à la tendance actuelle.

84. Par ailleurs, le problème de la pauvreté reste l'un des principaux obstacles au développement durable. Conformément aux données publiées dans le Rapport sur le développement humain de 1997 du Programme des Nations Unies pour le développement, la pauvreté continue de frapper plus d'un quart de la population des pays en développement; les enfants sont particulièrement vulnérables, et quelque 160 millions d'entre eux souffrent de malnutrition modérée ou grave; les femmes vivent en situation de pauvreté de façon disproportionnée, et un demi-million d'entre elles meurent chaque année en couches, ce qui représente une proportion qui dépasse très largement le taux de mortalité maternelle observé dans les pays industrialisés. L'ampleur de la pauvreté est donc effarante, et son éradication exige un engagement ferme, qui permette lui-même d'accéder à un degré de développement durable.

85. En outre, la communauté des Caraïbes accorde une grande importance au développement des ressources humaines. L'orateur réitère sa pleine adhésion à la déclaration prononcée par le représentant de la Malaisie à la quatrième séance, à savoir que l'investissement dans les ressources humaines représente un investissement dans l'avenir. A cet égard, les pays de la communauté des

Caraïbes estiment qu'il importe de créer les conditions nécessaires au plein épanouissement de chaque individu, indépendamment de son sexe; de créer une culture d'entreprise; de promouvoir la gestion et la protection de l'environnement; d'encourager la recherche et le développement comme mode de vie et comme moyen d'améliorer la production; et de renforcer la compétitivité des industries qui soutiennent les économies des pays de la communauté.

86. Les Nations Unies doivent continuer d'apporter leur aide aux pays pour le développement de leurs ressources humaines et la création de capacités dans les domaines mentionnés. Enfin, l'orateur souligne la validité du programme de développement et la nécessité de mettre en pratique les recommandations qu'il contient.

87. Selon M. HETTES (République slovaque), la communauté internationale doit faire face aux nouveaux problèmes résultant de la mondialisation de l'économie, notamment aux déséquilibres qui menacent la stabilité internationale et le développement durable, aux efforts en faveur de l'intégration économique d'une part et de la fragmentation politique de l'autre, à la persistance des inégalités entre les sexes, etc. L'Organisation des Nations Unies est l'instance qui convient pour une action commune et pour mobiliser l'énergie et les moyens nécessaires à cette action.

88. La République slovaque reconnaît l'importance des réformes entreprises par le Secrétaire général afin de rationaliser les activités des Nations Unies dans les domaines économique et social, d'améliorer leur coordination et, en fin de compte, leur efficacité. La fusion, au sein du Département des affaires économiques et sociales, de trois départements qui exerçaient des fonctions dans ces domaines est un pas très positif dans la bonne direction. La création du Groupe des Nations Unies pour le développement et l'intégration de tous les programmes de développement dans le Cadre d'assistance des Nations Unies pour le développement, ainsi que la création du Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence, revêtent également une grande importance. La participation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de concert avec le Département des affaires économiques et sociales, aux travaux du Comité exécutif des affaires économiques et sociales permettra d'améliorer la coordination dans les domaines du développement, de l'environnement et du commerce, des investissements et de la technologie. La République slovaque espère que le Secrétaire général formulera de nouvelles recommandations en fonction des résultats de l'examen commun, effectué par le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED, des activités qu'ils ont menées à bien dans le domaine macroéconomique, afin d'améliorer leur coopération et de rationaliser leurs travaux.

89. Par ailleurs, il convient de revoir les fonctions du Conseil économique et social, telles qu'elles sont énoncées dans la Charte, afin de renforcer le rôle de coordination et d'orientation de ce Conseil et, en même temps, le rôle qu'il joue dans le dialogue sur la coordination des questions macroéconomiques et politiques.

90. La République slovaque, qui appuie activement les institutions internationales spécialisées du système des Nations Unies, reconnaît l'action menée par la Commission économique pour l'Europe (CEPE) et estime que le succès

de la réforme entreprise au sein de cette Commission indique la voie à suivre pour réformer le système des Nations Unies dans les domaines économique et social et, en même temps, montre que les Etats membres peuvent parvenir à un consensus sur la question de la réforme du système des Nations Unies. La République slovaque appuiera la réforme de la CEPE, conformément aux documents qui ont été approuvés à cet égard, à savoir la Déclaration sur le renforcement de la coopération économique en Europe et le Programme d'action qui définit le mandat et les axes stratégiques des activités futures de la Commission.

91. La République slovaque estime que la réforme des organes subsidiaires du Conseil économique et social et des Commissions régionales devrait permettre une rationalisation et une consolidation plus prononcées. A cet égard, du point de vue de l'Europe, il conviendrait de renforcer l'échange périodique d'informations entre la CEPE et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, afin de contribuer à la division nécessaire des tâches, notamment en ce qui concerne l'établissement de normes et la prestation de services d'assistance technique.

92. La République slovaque a collaboré très étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, et est membre de son Conseil d'administration depuis 1993. En juin dernier a été créé à Bratislava le Centre régional du PNUD pour l'Europe centrale et orientale, ce qui permettra une participation encore plus grande du pays aux activités de développement des Nations Unies dans le cadre de l'aide des Nations Unies au développement. De l'avis de la République slovaque, la coordination des travaux du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) par un groupe ayant à sa tête l'Administrateur du PNUD, qui coordonnerait également les travaux à l'échelon national, constitue une approche appropriée et nécessaire. Cela donnerait plus de transparence aux flux d'aide destinés au pays et contribuerait à la préparation de l'assistance spéciale d'experts que fournira la République slovaque. L'idée d'établir une « Maison des Nations Unies » au plan national, ayant à sa tête un coordonnateur résident accrédité par l'Etat, pourrait contribuer encore davantage à améliorer l'action, la mission et l'image des Nations Unies.

93. La République slovaque se propose d'établir un plus haut niveau de coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de manière que le secteur privé slovaque puisse participer au financement de projets parrainés conjointement par la République slovaque et l'ONUDI. La délégation de la République slovaque estime que le processus dynamique de réforme entrepris par le Secrétaire général depuis qu'il a assumé ses fonctions favorisera l'adoption de mesures positives et concrètes en vue d'améliorer le rôle, la transparence et l'efficacité de l'ONUDI, objectif auquel peuvent contribuer ses Etats membres en prenant des décisions appropriées à la Conférence générale de cette organisation, qui se tiendra en décembre de cette année.

94. L'appui au développement durable dans le cadre de l'environnement et du développement socio-économique représente une approche intégrée et systématique, qui est le meilleur moyen de parvenir à un développement durable dans tous les pays. On ne prévoit pas l'adoption de mesures relatives à l'environnement, aux établissements humains et au développement durable avant la cinquante-troisième

session de l'Assemblée générale. Entre-temps, on attend avec un vif intérêt les propositions relatives à d'autres mesures de réforme, qui se traduiront par une meilleure coordination des activités dans ce domaine et permettront en outre une utilisation plus efficace des ressources financières disponibles.

95. M. LACANLALE (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)), se référant à la question de la réforme de l'ONUDI, rappelle que l'année précédente, où trois de ses principaux contributeurs ont annoncé leur intention d'abandonner l'organisation un an après que le premier contributeur l'aurait fait, a inspiré de graves inquiétudes quant à la viabilité de l'ONUDI. Si certains ont pu penser que l'organisation disparaîtrait progressivement ou fusionnerait avec un autre organisme des Nations Unies, en réalité, la situation est sensiblement différente. En avril de cette année, une évaluation indépendante des réformes menées à bien au sein de l'ONUDI, parrainée par le Gouvernement du Danemark, a permis de conclure que l'on ne pouvait justifier son élimination sous le prétexte que ses services n'étaient plus nécessaires ni demandés. Au contraire, il est manifestement nécessaire de pouvoir compter sur un fournisseur neutre et indépendant de services intégrés d'appui au développement industriel et à la coopération industrielle internationale. L'étude a souligné qu'entre 1993 et 1996, l'ONUDI avait réduit son budget de 25 % et son personnel de 36 %, et que les dépenses administratives et opérationnelles de ses activités de coopération technique avaient diminué de 14,5 % alors que les projets dont l'exécution avait été approuvée au titre de ressources existantes avaient augmenté de 40 % dans le même intervalle.

96. L'ONUDI a fait un autre pas important dans son programme de réforme et de rénovation en cours lorsque son Conseil de développement industriel a approuvé, en juin de cette année, un nouveau plan d'activité destiné à conférer à l'organisation une nouvelle fonction sur la base de ses avantages comparatifs. Conformément à ce plan, l'ONUDI aura moins de priorités et concentrera ses activités sur deux aspects importants : le renforcement des capacités industrielles et le développement industriel plus propre et plus durable. L'ONUDI se concentrera sur la prestation de services aux pays moins avancés, notamment aux pays africains, qui seront l'une de ses priorités géographiques; elle appuiera le développement des agro-industries, comme priorité sectorielle; et elle favorisera la croissance des petites et moyennes entreprises, comme priorité thématique.

97. En 1998, le nombre de fonctionnaires et le budget de l'ONUDI seront ramenés à un peu plus de la moitié de leur niveau de 1993. Sa structure organique comprendra trois divisions, contre les six divisions actuelles et les huit qu'elle comptait en 1993. Reconnaissant les réformes entreprises par l'organisation, le Gouvernement du Royaume-Uni a annoncé en juin sa décision de rester membre de l'organisation, décision qui a été très bien accueillie par le Groupe des 77 et d'autres Etats membres. Pour sa part, l'Allemagne a également rendu publique sa décision de demeurer au sein de l'organisation dans l'attente d'un examen qu'effectuera son gouvernement à la fin de l'année en cours.

98. Entre-temps, le Secrétaire général, dans les propositions qu'il a faites au titre du deuxième train de réformes, a suggéré que l'énergie, la technologie et la transformation des entreprises publiques en entreprises privées fassent partie du mandat d'une ONUDI restructurée et revitalisée, et s'est déclaré disposé à faire usage de ses bons offices pour traiter la question de l'avenir

de l'ONUDI dans le contexte plus large de ses réformes et de l'évolution de son mandat.

99. Les Ministres des relations extérieures du Groupe des 77, réunis en septembre de cette année, ont réaffirmé l'urgente nécessité de promouvoir l'industrialisation; ils ont souligné le rôle qui revient à l'ONUDI en tant qu'organisme spécialisé indépendant ayant essentiellement une fonction de coordination, au sein du système des Nations Unies, dans le domaine du développement industriel, et ont réitéré leur engagement de renforcer et d'appuyer l'ONUDI.

100. Cette série d'événements a contribué à créer une image plus positive de l'organisation, dont les perspectives se sont clairement améliorées. En septembre, le Conseil de développement industriel a recommandé la nomination de M. Carlos A. Magarinos, d'Argentine, au poste de Directeur général de l'ONUDI pour un mandat de quatre ans, sous réserve de confirmation par la Conférence générale de l'organisation. Les changements fondamentaux qui sont en train de s'opérer donneront une forme nouvelle à l'organisation et la transformeront en un instrument plus cohérent et plus économique, capable de répondre aux besoins de développement industriel des pays en développement.

101. Selon M. NOVRUZOV (République d'Azerbaïdjan), les événements de cette dernière décennie du XXI^e siècle, outre les effets qu'ils ont eus sur les grandes entités, telles que les Etats, les gouvernements, les organisations internationales, les entreprises transnationales, etc., auront également de profondes répercussions sur le destin de chaque individu.

102. Au cours des trois dernières décennies, nous avons examiné les rapports entre les pays appelés « développés » et les « pays en développement », qui se sont reproché mutuellement leurs problèmes respectifs. Cette optique génératrice de dissensions ne saurait survivre beaucoup plus longtemps, car l'histoire même se charge de mettre à l'épreuve la relativité de ces notions. Face aux bouleversements que provoque la transformation fulgurante d'une nation « plus que développée » en 15 nations indépendantes tout à fait différentes les unes des autres quant à leurs niveaux économiques, politiques et culturels, on a créé une autre notion, celle de pays « en transition ». Mais on a omis de préciser à quoi mène cette transition.

103. On continue de débattre des facteurs qui conditionnent le processus de développement dans le monde moderne. A n'en pas douter, l'aide internationale, bilatérale et multilatérale, a joué un rôle très important dans la définition des stratégies de développement d'un grand nombre de pays, mais ce facteur n'est pas nécessairement le plus important, car d'autres facteurs doivent être pris en compte, notamment la paix. L'Azerbaïdjan connaît très bien le coût élevé de la guerre, mesuré en vies humaines, en pertes de territoires et en destructions. Depuis 1988, l'agression arménienne contre l'Azerbaïdjan a provoqué la mort de 30 000 personnes et l'occupation de 20 % des terres les plus fertiles du pays. Plus d'un million d'êtres, soit 15 % du total de la population du pays, ont été chassés de leurs foyers par l'avance arménienne, et des centaines de villes et de villages ont été rasés. Quelque 200 000 réfugiés ont vécu plus de quatre ans sous des tentes.

104. Grâce à l'aide humanitaire internationale apportée par les Nations Unies et quantité d'autres organisations internationales et gouvernements, l'Azerbaïdjan a pu entreprendre un vaste programme de réformes économiques et d'ajustement structurel coûteux, bien que, selon les données de la Banque mondiale, son produit intérieur brut par habitant soit tombé de 2 700 dollars des Etats-Unis en 1989 à 500 dollars en 1995, ramenant l'Azerbaïdjan au rang des nations les plus pauvres du monde. Sans chercher à sous-estimer l'importance de l'aide humanitaire internationale, qui a sauvé la vie de centaines de milliers d'êtres, il convient de souligner que cette aide a été consacrée à pallier les effets de la guerre et non pas à promouvoir le développement.

105. Les dirigeants de l'Azerbaïdjan ont dû élaborer et mettre en oeuvre une stratégie viable de reprise économique fondée principalement sur les ressources nationales, tant humaines que naturelles. S'il est vrai que des contrats de plusieurs millions aient été signés entre 1994 et 1997 par le Gouvernement de l'Azerbaïdjan et les principales entreprises pétrolières multinationales pour exploiter le pétrole situé au large des côtes de la mer Caspienne, il n'en est pas moins vrai que ces investissements, qui se sont élevés à 600 millions de dollars en 1996 et qui, d'après des estimations préliminaires, atteindront 1 000 millions de dollars cette année, ne sauraient être considérés comme un cadeau ou comme une aumône, car il s'agit d'une opération commerciale qui permettra de jeter les bases d'une profonde transformation de l'Azerbaïdjan. La prospection des énormes gisements pétroliers de la mer Caspienne n'est pas l'objectif ultime de la population et du Gouvernement de l'Azerbaïdjan, car les systèmes économiques qui reposent sur une seule industrie sont très vulnérables et ne peuvent servir de base au développement durable d'une société moderne. Néanmoins, les revenus procurés par l'exportation de pétrole, s'ils sont utilisés avec prudence, peuvent aider à relancer toute l'économie de l'Azerbaïdjan.

106. Le peuple et le Gouvernement de l'Azerbaïdjan estiment que toute nation a le droit de se développer de façon indépendante ou en collaboration volontaire avec des partenaires, conformément à son propre modèle de développement économique. A cet égard, l'Azerbaïdjan est satisfait de ses activités de coopération avec des entreprises multinationales, d'autant que, sur les 1 000 entreprises étrangères établies dans le pays, plus de 80 % opèrent dans des secteurs autres que le secteur pétrolier. Le pays se félicite également de sa coopération avec des organismes spécialisés des Nations Unies. En particulier, il convient de mentionner que le bureau du PNUD à Bakou a entrepris deux projets de grande ampleur, qui revêtent la plus haute importance pour l'avenir du pays, à savoir la création d'une zone franche industrielle dans la troisième ville de l'Azerbaïdjan, Sumghait, qui a d'ores et déjà attiré l'attention de gros investisseurs et d'institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et la Banque européenne, et le programme de reconstruction de logements sur les territoires libérés de l'occupation arménienne, qui offrira à la population plusieurs centaines de logements neufs.

107. En tant que pays sans littoral, l'Azerbaïdjan reconnaît pleinement l'importance de bonnes relations avec ses voisins et avec les organisations économiques régionales comme l'Organisation de coopération économique, le Conseil de coopération économique de la mer Noire et la Communauté des Etats indépendants. A cet égard, il se déclare confiant dans le brillant avenir de la

coopération régionale et réaffirme que celle-ci doit être fondée sur les principes de l'égalité et du respect de la souveraineté de chaque pays.

108. Bien qu'il reste aux prises avec une situation économique difficile, l'Azerbaïdjan a déjà réussi à juguler l'inflation; la monnaie nationale, le manat, a été stabilisée et son taux de change par rapport au dollar est en hausse depuis près de deux ans. Par ailleurs, l'an dernier, le pays a connu une légère progression de son produit national brut, qui devrait se traduire par un taux de croissance de 4 % cette année; la réforme agraire est en marche, et le processus de privatisation s'accélère.

109. L'Azerbaïdjan est conscient qu'il n'a rien fait d'autre que de s'engager dans un processus long et difficile pour accéder à la prospérité, et il est prêt à tirer profit des expériences positives de tous les pays. Cependant, si les expériences de développement de certains pays paraissent justifier que l'Azerbaïdjan les évalue et les adapte à sa situation, cela ne veut pas dire qu'il doive nécessairement adopter tous les modèles de la « philosophie de développement » traditionnelle. L'Azerbaïdjan a établi des relations étroites avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et d'autres institutions financières internationales et, dans le cadre de ces relations, il assume l'entière responsabilité des questions importantes telles que celles qui concernent les prêts. L'Azerbaïdjan accorde la plus haute importance à l'aide publique au développement, mais il est fermement convaincu que c'est aux gouvernements nationaux qu'il incombe d'être le moteur du processus permanent des réformes économiques.

110. En ce qui concerne la réforme des Nations Unies, l'Azerbaïdjan estime que l'organisation a besoin de nouvelles structures et de ressources financières, et que le moment est venu de lui confier le rôle mondial de premier plan, d'en faire le dépositaire et l'exécutant de projets mondiaux qui auront une profonde répercussion sur le développement de la planète au siècle prochain. Il appartient à la communauté internationale de formuler des projets et de définir clairement le mandat à confier aux Nations Unies pour leur exécution.

111. Mme GALINDO (Colombie) fait sienne la déclaration formulée par la délégation de la Tanzanie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et souligne l'importance du renforcement du rôle des Nations Unies dans les domaines économique et social et du processus de réforme de l'Organisation, dont le fil conducteur doit être la promotion du développement économique et social des pays en développement. A travers la CNUCED, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, l'ONU doit participer activement à l'orientation des politiques macroéconomiques, afin que les questions monétaires et financières et que le commerce international favorisent les pays en développement.

112. Une des questions à étudier conjointement dans le cadre des Nations Unies est celle du financement du développement, de l'évaluation des flux de capitaux publics et privés disponibles et prévisibles à moyen terme face aux besoins minimums estimés en matière de programmes destinés à vaincre la pauvreté, à créer les infrastructures et à offrir les services sociaux essentiels.

113. La mobilisation des ressources financières étant une priorité constante pour les pays en développement, il y aurait lieu de convoquer une réunion au

sommet pour débattre les aspects pertinents de la question, maintenant qu'ont été définis les intérêts communs du système international, lors des conférences mondiales de la présente décennie, et qu'a été adopté un programme de développement économique et social clairement défini dans le cadre des Nations Unies. Ce sommet sera l'occasion de vérifier l'exécution des engagements contractés par les pays développés et de clarifier ces engagements.

114. Les travaux réalisés lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme Action 21 ont permis de préserver les engagements et les principes définis lors de la Conférence de Rio, mais ont révélé en même temps l'absence de volonté politique de la part de certains pays développés d'honorer leurs engagements en matière d'environnement et de promouvoir la coopération internationale. La pauvreté ne faisant pas bon ménage avec la nature, l'aide publique au développement et la coopération internationale sont des nécessités prioritaires.

115. La dette globale des pays en développement continuant de s'alourdir, la Colombie a rappelé, dans le cadre du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés, qu'il convient de progresser dans la recherche de solutions réelles. L'Initiative pour la réduction de la dette des pays très endettés, qu'il y aurait lieu d'appliquer sur la base de conditions moins strictes, pourrait se heurter à des problèmes de financement dus au refus des pays développés de fournir des ressources suffisantes aux fonds d'aide pertinents.

116. La dette multilatérale pose également un grave problème aux économies de nombreux pays pauvres, en particulier des pays d'Afrique subsaharienne. Une approche intégrée des dettes bilatérale et multilatérale offrirait de meilleures possibilités de ramener le problème de l'endettement à des niveaux tolérables. Par ailleurs, il importe de rationaliser le traitement de la dette par des progrès au niveau des décisions politiques des pays créanciers et débiteurs. Il est également nécessaire que l'allégement de la dette s'accompagne d'un contexte économique favorable, comprenant l'accès aux marchés, la stabilisation des cours des produits de base et des conditions macroéconomiques plus sûres.

117. L'année 1998 marquera le cinquantenaire du système commercial multilatéral et du GATT. Dans ce contexte, il importe de souligner les progrès réalisés par l'Organisation mondiale du commerce en ce qui concerne le Plan d'action approuvé à Singapour, qui représente une réponse particulièrement bien venue à la demande des pays en développement de se voir consentir une participation équilibrée au commerce international. Dans le même esprit, outre leur offre conjointe d'assistance technique pour renforcer les politiques commerciales des pays, l'OMC, la CNUCED et le Centre international du commerce s'appêtent à convoquer une réunion de haut niveau des pays moins avancés en vue de définir une approche intégrée. Les principes qui devront sous-tendre cette approche et les autres efforts visant à instaurer un système équitable axé sur une participation véritable se résument en un seul mot : solidarité.

118. Mme THUNYANI (Malawi) déclare que sa délégation souscrit aux critères définis par le Président du Groupe des 77 et de la Chine dans sa déclaration. Le Malawi est préoccupé par le ralentissement des flux de transferts nets de ressources, en dollars courants, malgré l'accroissement des investissements étrangers directs de ces dernières années. Il constate également que la répartition des flux financiers privés vers les pays en développement reste très

inéegale, de sorte que l'accroissement rapide des investissements étrangers directs ne profite pas de façon croissante à tous les pays en développement.

119. L'aide publique au développement reste la principale source d'aide extérieure, et le Malawi constate avec inquiétude que l'assistance offerte par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui avait diminué de 9 % en 1995, a encore baissé de 4 % en valeur réelle en 1996. Malgré cette tendance préoccupante, il y a lieu de féliciter le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède qui, comme les années précédentes, ont dépassé l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut.

120. Le Malawi qui, comme beaucoup de pays en développement, est durement frappé par le problème de la dette extérieure, tient à donner acte des efforts déployés par le Club de Paris pour alléger cette dette, et a recommandé que cette instance concentre de plus en plus son attention sur les problèmes des pays à faible revenu. En outre, il tient à féliciter les institutions de Bretton Woods d'avoir incorporé, en avril 1996, l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés à la stratégie internationale à l'égard de la dette. Toutefois, il note avec inquiétude que le volume total des annonces de contribution aux fonds fiduciaires établis par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ne saurait suffire à couvrir les besoins prévus. Il exhorte donc la communauté internationale à intensifier ses efforts en vue de trouver une solution durable aux problèmes de la dette de l'Afrique.

121. La communauté internationale a réaffirmé que le Programme d'Action en faveur des pays moins avancés pour la décennie des années 90 est la base de la coopération soutenue entre ces pays et les pays développés. Le Malawi se félicite que nombre de pays moins avancés aient entrepris de vastes programmes de réforme et aient adopté des mesures d'ajustement structurel et sectoriel. Il est encourageant de constater que les taux de croissance du produit intérieur brut de ces pays a atteint une moyenne de 4,7 % en 1996 et que leur produit par habitant a augmenté pour la deuxième année consécutive. Cependant, malgré ces progrès économiques, la majeure partie de la population continue de vivre en état de pauvreté; la ration de calories quotidienne est en baisse; la mortalité augmente; certaines maladies ont refait leur apparition et se propagent, et la scolarisation est en recul. Par ailleurs, le taux de change est moins favorable, et l'accès aux marchés est plus limité.

122. Lors de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Midrand (Afrique du Sud) en 1996, il a été donné acte de la situation difficile des pays moins avancés et de la nécessité de garantir leur participation effective au commerce mondial. Le Malawi réitère l'appel lancé dans la déclaration de Midrand, pour que soit accordée une attention particulière à la création d'un contexte général favorable aux pays moins avancés.

123. Le Malawi se félicite des résultats de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen général et à l'évaluation de l'exécution du Programme Action 21, et il estime que les limitations observées devraient servir de signal à la communauté internationale pour qu'elle redouble d'efforts dans l'exercice de ses responsabilités communes. Le Malawi salue également la conclusion des délibérations consacrées au rapport

sur un programme de développement, puis l'approbation de ce rapport par l'Assemblée générale.

124. M. OLANIYAN (Organisation de l'unité africaine) déclare qu'au cours des 20 dernières années, l'économie mondiale s'est non seulement globalisée et intégrée, mais a produit une croissance économique mondiale notable. En même temps, cette croissance demeure inégale, et il reste difficile de trouver des solutions véritables et durables aux problèmes du développement, notamment pour les pays d'Afrique.

125. L'Organisation de l'unité africaine estime que la communauté internationale a un rôle important à jouer afin de garantir le développement durable et réaliste des pays en développement, alors même que ceux-ci mettent en oeuvre d'importantes réformes dans ce sens. Il faut un contexte international plus favorable au développement et à une croissance économique mondiale équitable, et il convient d'examiner les facteurs qui font obstacle à l'apparition d'une telle conjoncture.

126. L'absence de solutions satisfaisantes aux problèmes de la dette extérieure décourage les pays en développement de poursuivre leurs efforts, notamment en Afrique, en vue de promouvoir un développement et une croissance économique durables. Diverses mesures d'allègement de la dette ont été prises, notamment l'adoption des conditions de Trinité-et-Tobago et des conditions de Naples, du Club de Paris, ainsi que l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, mais ces mesures n'apportent pas de solutions définitives. L'ensemble des mesures prises par la communauté internationale pour alléger la dette doit s'accompagner de mesures réalistes d'appui à la croissance des pays d'Afrique.

127. L'aide extérieure continue de jouer un rôle décisif dans le processus de développement des pays moins avancés, dont les revenus en devises diminuent constamment, à mesure que diminue la demande de leurs exportations. La proportion de l'aide publique au développement dans le produit national brut des pays du Comité d'aide au développement est tombée de 0,33 % en 1992 à 0,25 % en 1996. Nombre de pays n'ont pas encore atteint l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut. Les progrès dans la mise en oeuvre de réformes économiques donnent à penser que les principales conditions nécessaires pour donner une plus forte impulsion au développement et à une croissance économique soutenue sont un renforcement de l'appui technique, des capacités et des infrastructures.

128. Si la mondialisation de l'économie s'est accompagnée d'une vague de mouvements de capitaux, il est regrettable que les flux de capitaux vers les pays africains restent insignifiants. Tout investissement comporte des risques, mais les réformes économiques engagées par de nombreux pays africains et les projets de développement qui sont nés de ce processus ont amélioré les conditions et créé de vastes possibilités d'investissement. L'OUA exhorte la communauté internationale à prêter son appui financier et technique afin de promouvoir le commerce, les investissements et l'éradication de la pauvreté en Afrique.

129. Il convient de souligner qu'un commerce international équilibré est nécessaire pour promouvoir un développement mondial durable et équitable. Dans ce contexte, l'OUA se félicite du Plan d'action de l'Organisation mondiale du commerce pour les pays moins avancés. En outre, elle se déclare satisfaite des différentes conférences des Nations Unies tenues depuis 1990 et des programmes destinés à accélérer le développement de l'Afrique. En particulier, le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique au cours de la décennie des années 90 et l'Initiative spéciale pour l'Afrique restent des instruments internationaux propres à faciliter le développement économique des pays africains. Elle demande donc instamment à la Deuxième Commission d'appuyer activement l'application efficace des recommandations de ces conférences et des mesures et initiatives lancées en faveur du développement de l'Afrique.

La séance est levée à 18 h 5.